



École des P'tits Romains

5 Grand'rue

79120 Rom

05.49.27.50.16

[ce.0790088S@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790088S@ac-poitiers.fr)

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU Jeudi 7 novembre 2019**

Le conseil d'école s'est réuni le Jeudi 7 novembre à 17h30.

#### **Étaient présents :**

- Mme MASSON Valérie (Enseignante et directrice)
- Mme PORTAIN Murielle (Enseignante)
- Mme BERNARD Stéphanie (Enseignante)
- Mr GROLLEAU Michaël (Enseignant)
- Mme BOUCHETA (Adjointe attachée aux affaires scolaires (ROM))
- Mme DANCRE (Référente communauté de communes, affaires scolaires)
- Mme MOTARD (Coordinateur du personnel intervenant à l'école)
- Mr GORIN (DDEN)
- Mme CHABOISSEAU (Parent élu au conseil d'école)
- Mme HABERSTROH (Parent élu au conseil d'école)
- Mme TROUBLE (Parent élu au conseil d'école)

#### **Excusés :**

- Mme LAMBIN (Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Melle)
- M. PICHON (Maire de ROM)
- M. CHASSIN (Maire de SAINTE SOLINE)
- M. DODIN (Maire de MESSE)
- Mme BONNET (Maire de VANCAIS)
- M. QUERAUT (DDEN)
- Mme SABOURIN (Parent élu au conseil d'école)
- Mme NIVELLE Françoise (psychologue scolaire)
- Mme SOREAU Emmanuelle (Enseignante à temps partiel)

Après une présentation de tous les membres présents au Conseil d'Ecole, la directrice a présenté l'ordre du jour.

## **I. Installation du Conseil d'école :**

Mme Masson a rappelé que les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2019. Sur 124 parents, 78 parents ont voté, soit un taux de participation de 62,90%. Il y a eu 20 bulletins blancs ou nuls et 58 bulletins exprimés.

Une liste de cinq parents s'est présentée et a été élue :

- Mme SABOURIN Vanessa ( Titulaire)
- Mme CHABOISSEAU Marie-Noële ( Titulaire)
- Mme TROUBLE Aurélie ( Titulaire)
- Mme HABERSTROH Audrey ( Titulaire)
- Mme LAURENDEAU Emilie ( suppléante)

Les enseignants remercient vivement les parents d'élèves élus qui se sont mobilisés pour la mise en place d'un bureau d'élection : mise sous enveloppe, tenue du bureau de vote et dépouillement. A noter qu'un seul vote a eu lieu à l'école lors de la permanence entre 8 h30 et 12 h30.

## **Composition du conseil :**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- la directrice de l'école, présidente.
  - deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal ou le représentant de la communauté de communes) :
  - les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants
  - un des maîtres du RASED
  - les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
  - le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
  - l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.
- Chacun de ces membres peut être amené à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Pour délibérer valablement, le Conseil d'école doit réunir au moins la moitié de ses membres. En l'absence de ce quorum, le Conseil d'école ne peut pas se tenir. Il est alors convoqué dans les quinze jours et siège alors valablement, quel que soit le nombre de ses membres présents.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :

- les autres personnels du RASED.
- le médecin ou l'infirmière scolaire
- les assistants de service social
- les ATSEM
- des personnels médicaux ou paramédicaux qui participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés,
- les personnes chargées des activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.
- les suppléants des représentants des parents d'élèves qui peuvent assister aux réunions du Conseil d'école, sans participer aux débats ni aux votes, sauf s'ils siègent en remplacement d'un parent d'élève titulaire absent
- la présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil d'école ainsi que les personnes assistant aux sont liés par une obligation de réserve absolue quant aux points évoqués mettant nommément en cause un élève, une famille ou tout autre personne.

## **Rôle du conseil :**

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- les activités périscolaires
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République

Il donne son accord:

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège

Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, Une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- l'organisation des aides spécialisées.

Il peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription (cf. fiche sur le temps scolaire et les horaires de l'école).

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

## **Modalités de fonctionnement :**

La directrice de l'école convoque à une fréquence trimestrielle le Conseil d'école et établit l'ordre du jour. Le Conseil d'école peut être également convoqué à la demande du maire ou de la moitié au moins des membres.

Sauf urgence, la directrice informera, trois semaines avant la date prévue, de la tenue du Conseil d'école.

Chaque membre peut alors faire part des points qu'il souhaite voir évoquer à l'ordre du jour.

Quinze jours avant, le directeur adresse à chaque membre du Conseil d'école une convocation mentionnant l'ordre du jour ainsi que, si nécessaire, les documents relatifs aux points inscrits.

Les convocations sont adressées à tous les membres du conseil, titulaires et suppléants éventuels. La convocation est également affichée pour information au panneau d'information de l'école accessible à l'ensemble des familles.

Toute question évoquée à l'ordre du jour peut, à la demande d'un membre du Conseil d'école, faire l'objet d'un vote.

Le vote a lieu à main levée, sauf si un membre du Conseil d'école s'y oppose. Le vote a lieu dans ce cas à bulletin secret.

L'avis du Conseil d'école est réputé favorable et son vote validé, s'il recueille au moins la moitié des suffrages exprimés.

Un point « questions diverses » peut figurer à l'ordre du jour. Les questions soulevées à cette occasion auront été transmises aux membres du conseil d'école huit jours avant la séance.

Le procès-verbal de la séance sera, dans les dix jours, affiché au panneau d'information de l'école et adressé aux membres du Conseil d'école. Il sera envoyé par mail aux parents d'élèves. Ceux qui le

souhaitent pourront obtenir un exemplaire papier.

Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école et le compte-rendu apparaît sur le site de l'école.

Le Conseil d'école est constitué pour une année scolaire et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le règlement intérieur peut être modifié sous réserve de l'accord d'au moins les deux tiers de ses membres présents lors de la délibération.

Les membres du Conseil sont invités à statuer sur les modalités d'organisation des élections des parents. Il a été décidé que les prochaines élections se dérouleraient uniquement par correspondance.

## **II. Le règlement Intérieur de l'Ecole : Lecture préalable (document joint), modification, ajout, approbation.**

Les enseignantes et les membres du conseil d'école ont modifié quelques points du règlement intérieur. Le règlement de l'école modifié a été envoyé avec la convocation.

Comme l'année dernière, la charte de la Laïcité expliquée aux enfants est annexée au règlement intérieur et sera disponible sur le site de l'école. Les parents devront signer un coupon indiquant qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur et de la charte de la Laïcité. Le règlement sera diffusé en format papier aux familles qui le souhaitent et sur le site de l'école.

Une discussion s'engage sur les points modifiés.

## **« II-HORAIRES ET FREQUENTATION**

### Article 2

*L'inscription d'un élève à l'école relève de la mairie.*

**L'instruction est obligatoire dès 3 ans. L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.**

## **III-HYGIÈNE, SANTÉ, TENUE VESTIMENTAIRE**

### Article 1

*Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de propreté. Une tenue correcte est exigée, compatible avec les activités de l'école.*

*De ce fait, les chaussures à talons ainsi que les tongs fortement déconseillés (problèmes dans la cour, dans les déplacements, certains enfants n'ayant pas de chaussures de rechange pour le sport), les tee-shirts ne doivent pas laisser apparaître le nombril, de même que les jupes et shorts trop courts doivent être portés avec des collants opaques ou des leggings.*

*Les déguisements seront réservés à la journée « Carnaval » ou aux autres projets à l'initiative des enseignants.*

### Article 5

*Des exercices de sécurité ont lieu selon la réglementation en vigueur. Le registre de sécurité est tenu par la directrice et peut être communiqué au conseil d'école qui peut demander, ainsi que la directrice, la visite de la commission locale de sécurité.*

*Pour la sécurité de vos enfants et leur hygiène, sont interdits :*

- *Les objets dangereux (couteaux, briquets, allumettes, broches...)*
- *Les sucettes et les chewing-gums.... Les friandises sont acceptées pour les anniversaires.*
- *Eviter également les bijoux qui peuvent être source d'accident. »*

Suite à cette lecture, Mme Masson a demandé si les personnes présentes avaient des questions ou des remarques.

Mme Haberstroh demande d'être vigilant quant aux jouets qui pourraient être apportés de la maison et qui auraient des petits morceaux susceptibles d'être ingérés par des élèves de maternelle. L'équipe enseignante validera ou non les jeux venant du domicile.

Les membres du conseil d'école ont procédé au vote à main levée. Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

### **III. La liaison école-collège : Bilan de la réunion du 7 octobre 2019 et projets mis en place en 2019/2020**

Mme Bernard a expliqué aux membres du conseil d'école le fonctionnement du conseil école collège et les membres qui peuvent y siéger.

#### **-Analyse des résultats de l'évaluation 2018 d'entrée en 6ème et points de remédiation**

Les évaluations 2018 sont bien réussies puisque 80% des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou une très bonne maîtrise des compétences évaluées en français et en mathématiques.

-Peu d'élèves ayant une maîtrise insuffisante dans les compétences en français et en maths.

- 20 % des élèves ont encore une maîtrise fragile en compréhension d'un texte littéraire et dans l'analyse des constituants d'une phrase.

-La compétence la plus chutée est « Comprendre des textes, des documents et des images et les interpréter ».

-En mathématiques, le domaine le plus chuté concerne les problèmes des grandeurs.

- 20 % des élèves ont encore une maîtrise fragile en numération et en calcul.

En 2019 ...

-Cette année, les résultats montrent des difficultés importantes dans certains domaines notamment en mathématiques.

- Les conditions de passation ont été un peu compliquées du point de vue de l'utilisation des ordinateurs avec une classe entière. Le facteur temps de passation est un élément ayant certainement entraîné des difficultés chez les élèves.

#### **Projets inter degrés 2019 – 2020**

**Projet Ecole et cinéma** : Chaque classe de sixième est associée à une classe élémentaire (Rom et Lezay). Le visionnement du film est commun, au deuxième trimestre. Un travail d'échange à partir de photos du film et de textes écrits par les élèves fait suite à la projection.

**Chorale** : école de Lezay, Rom et Saint Vincent et Chey.

La professeure du collège n'était pas présente à la réunion. Elle accepte le projet sous certaines conditions :

-de choisir la date de la manifestation.

- de choisir les deux chants qu'elle souhaitait interpréter.

La date retenue est le jeudi 4 juin sur la thématique de l'eau.

Organisation de la journée chorale sous réserve !!

Toutes les classes de CM2 participeraient et se retrouveraient une journée en juin.

Le matin : ateliers sportifs, étude de la langue, sciences, .... L'après-midi : répétition chorale

#### **Calendrier**

**CEC mardi 2 juin** à l'école de Lezay

Conseil de cycle 3 **jeudi 2 avril** à Chey

Dates de visites du collège Rom jeudi 18 juin.

Une rencontre à vélo école-collège : ce projet a été proposé mais non retenu par les professeurs du collège.

Mme Troublé demande si le collège propose aussi des projets et s'il serait possible d'en faire davantage.

Mme Bernard explique que la distance et le coût de transport limitent les projets qui pourraient être mis en place.

### **IV. Le Projet d'Ecole : Bilan de l'année 1, présentation des actions année 2, budget prévisionnel.**

#### **Bilan de l'année 1 :**

Projection de la fiche régulation de l'année 1.

Reprise des 3 ambitions du projet d'école et bilan des actions menées.

Discussion.

## **Fiches actions année 2 :**

### **Volet 1 : Construire des apprentissages durables.**

- Enseigner le langage à l'oral et écrit au cycle 1 (raconter une histoire entendue ou lue, mettre en scène une histoire avec les boîtes à histoires)
- Maîtriser les fondamentaux : le langage écrit au cycle 2 et au cycle 3.

Trois fiches actions rédigées, « Projet Contes, Projet carnet explorateur et projet imagier. Celles-ci ont été validées par Mme Lambin, IEN. La fiche action Projet imagier est projetée et expliquée par Mme Portain.

### **Volet 2 : Accompagner l'élève**

-Responsabiliser les élèves et valoriser leur engagement dans les instances et les projets portés par l'école (projet protection et préservation de la nature).

Projet mis en place cette année : « *L'arbre, la forêt et son environnement* ».Projet mené avec l'association « Les Grimpereaux de l'Hermitain" de Loic Neau.

- Permettre aux élèves de connaître leur milieu environnant et de le mettre en valeur.
  - ✓ Création d'un arboretum dans le bois de Rom et réalisation d'une plaquette explicative
  - ✓ Réalisation de cabane à insectes
  - ✓ Découverte sensorielle du bois
  - ✓ Création d'herbiers
    - Observer et comprendre le milieu forestier. Plusieurs déplacements dans la forêt de l'Hermitain. Deux nuits en forêt sont envisagées pour les CE-CM. Une veillée avec écoute de la forêt sera proposée aux élèves de la maternelle et du CP.
- Impliquer les élèves dans l'élaboration, l'application, la régulation et l'évolution des règles de vie (mise en place de conseil au sein de l'école ou de la classe).

La fiche action « Des élèves plus responsables au sein de leur école a aussi été validée.

### **Volet 3 : Ouvrir l'école**

-Impliquer les familles sur les apprentissages scolaires pour la mise en oeuvre d'une coéducation.

Mme Masson remercie Mme Haberstroh et Mme Laurendeau qui ont participé à l'élaboration de la fiche action de co-éducation.

Fiche action projetée :

- ✓ Impliquer les parents dans la vie de l'école.

Cette fiche action a été validée par l'Inspectrice. La première action co-éducative aura lieu le vendredi 29 novembre : soirée jeux de société animée par la société des Arts Ludiques.

## **Budget prévisionnel**

Un grand merci à Mr Pichon et au conseil municipal qui a octroyé une subvention exceptionnelle de 2000 euros pour financer les actions du Projet Nature se déroulant sur la commune de Rom.

Sorties	Description	Coût	Financement APE	Financement ARPI	Financement Mairie ROM	Financement C. C. Mellois	Financement Parents
Cinéma CP-CE 41 élèves	4, 50 la place X3 films =553, 50 3 transports Rom- Lezay = 141, 50 X3 = 424,50	978 E	978 E				
Cinéma CM 25 élèves	4, 50 la place X3 films =337,50 3 transports Rom- Melle = 261, 20 X3 = 783, 60	1121, 10 E	1121, 10 E				
CUMAV Mat 23	Visite Musée ? Ateliers ? Transport = 700	Env 900 E	Env 900 E				
USEP 88 élèves	Cotisation et assurance	763, 10 E				763, 10 budget école	
Soirée Jeux	Tarif animation	40 E	40 E				
Projet Nature 4 classes	Animation automne à La Couarde 2 X 240 = 480 Bus 2 X 299, 20 = 598, 40	1078, 40 E		480 E		598, 40 budget transport	
	Animation hiver à La Couarde 2 X 240 = 480 Bus 2 X 299, 20 = 598, 40	1078, 40 E				299, 20 budget CE 299, 20 budget CM 240 budget Mat 240 budget CP- CE	
	Animation Printemps 8 journées à Rom 10 h par classe	2240 E		240 E	2000 E		
<b>ACTIONS A MODIFIER AFIN DE POUVOIR ETRE MENEES</b>							
Mat + CP	Animation été à La Couarde 1 X 240 = 240 Bus 1 X 299, 20 = 299, 20 Soirée Veillée = 140 E	679,20 E A valider		240 E 140 E		299, 20 budget transport	Mat + CP
Nuitées 21 CE + 25 CM = 46 élèves	Animation Eté à La Couarde 2 nuitées et activités = 4948, 50 Bus 1 X 299, 20 = 299, 20 CM : Vélo	5247, 70 E A valider		2820 ???? Sortie à modifier... Max : 1000 E		299, 20 budget CE1-CE2	40 X 53 = 1840 E

## **V. Le Cadre de Vie:Point sur les travaux, Présentation du projet « Valorisation des déchets. »**

### **Travaux :**

Les enseignants remercient la mairie et la communauté de communes pour l'installation de 40 porte-manteaux supplémentaires dans le couloir de la cantine, afin que tous les élèves puissent accrocher leurs blousons.

L'interphone a été réparé pendant les vacances de La Toussaint.

Mme Masson précise que Mr Pascal Denis, chargé du patrimoine et Mr Pichon viendront visiter l'école le 25 novembre et feront un point travaux.

Merci aux agents communaux toujours disponibles pour régler les petits soucis du quotidien : vélos, ballons, chaudière, évacuation eau, ....

### **Parmi les demandes :**

- Remettre un crochet dans les toilettes garçon
- Colmater le panneau d'affichage de l'école car l'eau s'infiltré.
- Il y a toujours des soucis avec les alarmes à incendie qui bipent de manière intempestive.
- Avec les pluies de nouvelles flaques d'eau sont apparues dans la cour, le préau côté maternelle a énormément de gouttière ce qui le rend inutilisable pendant les récréations.
- Le contrat pour la photocopieuse est signé jusqu'à mai 2021, les enseignants regrettent que rien ne puisse être fait pour le modifier. L'école de Rom sera une des dernières de la Communauté de Communes à obtenir un photocopieur couleur.
- Mettre en place des films occultant sur les fenêtres des CE et CM afin de mieux répondre aux risques Attentat-intrusion.

## **Présentation du projet « Valorisation des déchets. »**

Les enseignants et le personnel de l'école vont travailler avec la communauté de communes pour adopter un comportement plus éco-responsable au sein de l'école. Une première réunion eu lieu le 14 octobre entre Mme Masson et Mme Porta du pôle environnement de la Communauté de Communes de Melle.

Une réflexion est engagée pour le tri du papier, le compost avec les déchets de la cantine, la remise en place du poulailler.

Une 2ème réunion aura lieu le 14 novembre avec tous les enseignants et les agents de l'école pour mettre en place des actions conjointes tout au long de la journée d'école.

Depuis le début de la semaine, Mme Agnès Drochon, cantinière, pèse les aliments préparés et non consommés par les élèves à la fin des deux services de cantine. Mme Troublé s'étonne de la quantité de nourriture non consommée, d'autant plus que les CM présents au 1<sup>er</sup> service, estiment ne pas manger assez.

La question sera posée à Mme Drochon ainsi qu'à son référent Mr Mickaël Albert à la Communauté de Communes.

## **VI. Sécurité : Bilan des exercices réalisés : incendie et alerte intrusion.**

**-Exercice incendie** le lundi 16 septembre 2019 en 2 min 47 dans le calme. Constats :

- Prendre son trousseau de clé pour ouvrir la porte de l'école.
- Si possible refermer sa porte de classe : coupe-feu.
- Cantine : le signal est différent, le boîtier doit être éteint indépendamment des autres.
- Afficher des listes d'élèves complètes dans la salle de motricité et dans la cantine.( Ce qui a été fait depuis.)



**-Exercice PPMS attentat – intrusion** le lundi 7 octobre 2019. Le confinement a été rapide puisque tous les élèves étaient dans leur classe. L'exercice a duré 25 minutes.

Constats :

- Signal qui n'est pas assez fort, les enseignants ne l'entendant pas bien et tardent à faire les relais.
- Le signal de la garderie ne fonctionne pas.
- Maternelle : Elèves très bien cachés dans le dortoir.
- CP/CE1 : Elèves visibles, stores non inclinés ce qui laisse toute visibilité dans la classe.
- CE1/CE2 : Une partie du film solaire de la porte est toujours manquante ; ce qui laisse une certaine visibilité dans la classe. De plus indiquer à quoi correspondent les différents interrupteurs présents à l'entrée de la classe, afin d'éviter d'allumer l'escalier extérieur.
- CM1/CM2: Elèves visibles par un des stores non incliné. Prévoir un film solaire sur la porte d'entrée de la classe. Elèves trop visibles

### **VII. La vie scolaire : Election des délégués de classe, Usep, Bilan des évaluations CP-CE1, Restaurant Scolaire, Organisation des APC, Organisation des activités culturelles et sportives.**

- **Amélioration de la surveillance de la pause méridienne.** Les enseignants se réjouissent de l'arrivée de Gaëlle Ribereau à l'école. Elle partage la surveillance de 12 h à 13h20 avec Bianca Proust. Le climat scolaire est très apaisé, et le retour en classe à 13h 30 est beaucoup plus serein.
- **Election des délégués de classe :** Les élections ont eu lieu avant les vacances de La Toussaint. CE1-CE2 : Pierre Fruchard et Robin Gilbert, CM1-CM2 : Emma Bisutti, Lucas Pasquay. Les CP et les CE1 ont élu leurs représentants lundi après-midi: Nathan Pasquay et Camile Pichelin.

Une 1<sup>ère</sup> réunion a été organisée le 4 novembre.

Fiche projetée :

- ✓ Compte-rendu de la réunion 1 des délégués.

Le compte-rendu sera affiché dans les classes, dans le panneau d'affichage et sur le site de l'école.

- **Bilan des évaluations CP-CE1 :**

Mr Grolleau et Mme Masson ont organisé deux réunions ( une CP et une CE1)le 17 octobre pour expliquer les modalités de passation et les réussites et difficultés des résultats des élèves. A l'issue de ce temps collectif, les parents pouvaient consulter les livrets de leur enfant et prendre RDV avec l'enseignant. Seule la moitié des familles était présente.

- **Organisation des APC :**

Les séances de 45 min sont proposées toute la semaine pendant 3 à 4 semaines par période. Les parents sont informés dans le cahier de liaison des contenues et de l'enseignant qui prend en charge son enfant. Le personnel des Tap est aussi informé des élèves qui bénéficient des APC afin de mieux organiser les activités péri-scolaires.

- **Rased :**

Simon Motard, maître E ne se déplacera peut-être pas sur l'école cette année, suite à des problèmes médicaux qui l'empêchent de se déplacer en voiture. L'année dernière, il n'a été présent que sur une période à l'école. C'est dommageable pour les enseignants et les élèves mais il n'existe pas de solution de remplacement pour les maîtres du RASED.

- **Organisation des activités culturelles et sportives.**

- **Actions menées en 1<sup>ère</sup> période :** Nettoyons la Nature, La grande lessive, la Coulée verte. Des articles sont en ligne sur le site de l'école.

- **Actions à venir :**

**Projet école et cinéma :** Les CE1 / CE2 au cinéma à Lezay, trois fois dans l'année. Ils iront voir *Les Burlesques* le 25 novembre. Les CM1/CM2 iront au cinéma à Melle, le 1<sup>er</sup> film est *Azur et Asmar*, le 26 novembre.

**Projet CUMAV :** A la rencontre des artistes pour les élèves de la Maternelle.

**Rencontre USEP** pour toutes les classes:

- Les PS MS GS rencontreront les maternelles de Lezay, participeront à une sortie orientation, au Printemps des maternelles.
- Les CP et les CE1 participeront à la course longue et au Hand-ball.
- Les CE participeront à la course longue, à la journée Olympique et au Basket.
- Les CM participeront à la course longue et à l'orientation.

**Fête de Noël :** Le vendredi 13 décembre à 18h, tous les élèves se réuniront à la salle des fêtes pour chanter. L'organisation sera différente cette année et l'APE proposera des « encas » pour les familles.

**Le carnaval :** Le vendredi 22 février après-midi, sur le thème de Nature, les élèves défilent dans les rues de ROM. Le char sera réalisé après l'école avec des parents volontaires, dans le cadre des actions de co-éducation.

**Actions USEP HORS temps scolaire.**

Mme Masson a présenté tous les tournois auxquels les élèves peuvent s'inscrire. Ils se déroulent les mercredis et samedis matins: pour les GS-CP-CE1 danse traditionnelle (mercredi 13 novembre), pour les CE2, CM1, CM2 handball (mercredi 11 décembre), basket-ball (mercredi 13 mars), futsal (mercredi 8 avril), pour les CP-CE1: basket-ball (mercredi 26 février), rugby (mercredi 13 mai), pour les GS-CP-CE1; pour les PS MS GS : Les petits en fête (samedi 28 mars); pour les GS-CP-CE1-CE2: activités athlétiques (mercredi 27 mai).

**Projet chorale :** les CM et les 6<sup>ème</sup> se retrouveront le jeudi 4 juin pour chanter autour du thème « de l'eau ».

**Semaine de la maternelle :** PS MS GS CP seront inscrits à ce projet. Mme Portain souhaite reconduire le petit déjeuner à l'école.

**Projet Rauranum :** Toutes les classes participeront à ce projet, avec pour finalité une exposition pour la nuit des musées, au mois de mai.

**Fête de fin d'année :** Elle se déroulera le samedi 20 juin.

Afin de financer tous ces projets, des actions sont mises en place en direction des familles :

**Photos scolaires :** Le photographe est venu le lundi 30 septembre. Les commandes arriveront début décembre.

**Commande des gâteaux Bijou :** Les enseignants envisagent de reconduire cette action en février.

### **VIII. Divers : Réponses aux différentes questions qui auront été validées par la directrice.**

Une famille a demandé s'il était possible d'installer quelques patères dans les toilettes pour que les élèves puissent suspendre leurs manteaux quand ils vont aux toilettes.

**Réponse du Conseil :** Les toilettes doivent être refaites mais en attendant il est possible de faire fixer quelques patères à l'intérieur des portes. La question sera posée à la communauté de Communes lors de la visite Patrimoine du 25 novembre.

Les membres du conseil d'école ont fixé les prochaines dates : le lundi 16 mars à 18h.

Le conseil d'école s'est clôturé à 19h20.

La secrétaire de séance (Mme Portain)

La directrice (Mme Masson)

*Murielle Portain*

*Portain*

*Mme Masson*

*Masson*

Copies transmises à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Messieurs et Mesdames les maires de Rom, Sainte Soline, Messé et Vançais
- Madame l'adjointe au maire de Rom chargé des affaires scolaires
- Madame la référente des affaires scolaires de la communauté de communes
- Monsieur et Mesdames les membres de l'équipe enseignante
- Madame la coordinatrice du personnel de l'école.
- Mesdames les représentantes des parents d'élèves
- Messieurs les délégués départementaux de l'Education Nationale.